

DIRECTIVES ET RENSEIGNEMENTS SUR LES DROITS

FORMULAIRE 8 – STATUTS DE LA SOCIÉTÉ ISSUE DE LA FUSION

Tous les documents soumis au registraire doivent respecter les articles 2 à 8 du *Règlement sur les sociétés par actions*.

Vous devez remplir toutes les sections. Si les informations demandées ne s'appliquent pas dans le contexte ou ne vous concernent pas, inscrivez la mention « S. O. ».

Pour connaître les autres exigences, consultez la *Loi sur les sociétés par actions* et le *Règlement sur les sociétés par actions*.

- Le formulaire dûment rempli doit être soumis en deux exemplaires, et être accompagné du paiement des droits de **300 \$**.
- Les sociétés qui fusionnent doivent être en règle auprès du Registre.

Pour tout formulaire à envoyer au Registre des sociétés, les règles suivantes s'appliquent :

- Les formulaires originaux dûment signés doivent être acheminés par la poste ou être remis en personne au bureau du Registre des sociétés. Les formulaires envoyés par télécopieur, par courriel ou par tout autre moyen électronique ne seront pas acceptés.

Documents additionnels requis et autres considérations :

- Formulaire 2 – Avis de désignation du bureau enregistré
- Formulaire 4 – Liste des administrateurs
- Si elle n'a pas été soumise précédemment, une demande de recherche et de réservation de dénomination sociale doit être incluse, avec les droits prescrits de 25 \$. Il n'est **pas nécessaire de soumettre ce formulaire** dans le cas où les sociétés qui fusionnent garderont la **dénomination sociale** d'une des anciennes sociétés.
- L'original ou la copie conforme authentique de la convention de fusion, le cas échéant.
- Toute résolution adoptée par les actionnaires ou les administrateurs suivant l'article 185, le paragraphe 186(1) ou le paragraphe 186(2) de la Loi.
- La déclaration solennelle d'un administrateur ou d'un dirigeant de chaque société qui fusionne, conformément au paragraphe 187(2) de la Loi.
- Toute annexe doit être clairement indiquée comme telle et doit indiquer le ou les numéros de section du formulaire auxquels elle se rapporte.

Envoyez le formulaire par la poste ou remettez-le en main propre :

Registre des sociétés
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
Immeuble Stuart M. Hodgson, rez-de-chaussée
5009, 49^e Rue, C. P. 1320
Yellowknife NT X1A 2L9

Téléphone : 867-767-9304

Courriel : corporateregistries@gov.nt.ca

Heures d'ouverture : De 9 h 30 à 16 h, du lundi au vendredi

Site Web : <https://www.justice.gov.nt.ca/fr/societes-des-tno/>